

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 03 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Valdivienne se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers municipaux présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 28 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 juin 2023

Présents : MM Claudie BAUVAIS, Philippe PAPUCHON, Sylvie ROY, Benoît BOULET, Joël FAITY, Isabelle MIGNERE, Gwénola DOARE, Nathalie BROUARD, Thomas MESMIN, Renaud GAUD, Mikaël RABIS, Yohan TORNAIS, Denis GERMANEAU, Mme Sophie DEVAUX.

Absents excusés : Mme Sandrine MORISSET, Mme Élodie RANGER pouvoir à Mme DOARE, M. Claude PUISAIS, Mme Eve BOURGOIN.

Absente non excusée : Mme Christelle COUDRAY

Secrétaire de séance : M Mikaël RABIS

Le procès-verbal de la précédente réunion en date du 05 juin 2023 n'appelant pas d'observations est arrêté.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Rénovation énergétique salle polyvalente de Salles-en-Toulon
- Approbation du plan de financement d'habitat 86 pour programme habitat sénior – appel à projet ACTIV
- Centre de gestion 86 : Prestation pour accompagnement dans le cadre du recrutement des agents sur emploi permanent
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales – désignation d'un élu
- Renouvellement abonnement One Premium
- Désignation d'un élu délégué au comité national d'action sociale

#### **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE DE SALLES-EN-TOULON**

Madame le Maire donne la parole à M. BOULET qui demande le report du dossier car il a besoin d'informations complémentaires. Il demande par ailleurs aux élus de réfléchir sur la rénovation énergétique des locaux ex mairie-école de Salles-en-Toulon car les dépenses seront plus importantes que le coût actuel.

Madame le Maire rappelle que ce bâtiment est à réparer au niveau de la toiture. Projet de faire la maison des associations dans ces bâtiments ou ailleurs, il faut y réfléchir et voir les possibilités de subvention pour une rénovation.

#### **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'HABITAT 86 POUR PROGRAMME HABITAT SÉNIOR – APPEL À PROJET ACTIV 4**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2023-068 du 5 juin 2023 concernant la demande de subvention pour la restructuration du bourg de St Martin la Rivière dans le cadre de l'appel à projet ACTIV'4 pour laquelle des réserves avaient été émises par les élus quant à la maîtrise d'ouvrage pour la construction de pavillons « Habitat Sénior » proposée par le bailleur social HABITAT DE LA VIENNE.

Elle souhaite donc revenir sur ce dossier et rappelle que la demande de subvention est une opération globale de création d'un pôle commercial et de 6 logements séniors ; que la subvention du Département de 175 000 € au titre de l'appel à projet ne peut être attribuée que sous conditions obligatoire de réalisation ou de réhabilitation de logements, le règlement stipulant que « le projet habitat doit être au cœur du projet global de revitalisation du centre bourg ».

Par ailleurs après avoir pris différents avis, sur la possibilité de faire un bail emphytéotique avec Habitat de la Vienne, elle indique que le bailleur social n'est pas dans cette démarche.

- Monsieur FAITY une fois encore indique « *qu'il ne comprend pas la démarche du Département pour cet appel à projet, avec si peu de financement pour le pôle commercial* ». Il n'est pas contre le projet d'habitat mais contre le principe de son financement.

- M. BOULET revient sur le plan de financement présenté par HABITAT DE LA VIENNE et s'interroge sur la prise en charge de la voirie ; « *est-ce la commune qui devra la réaliser ?* »

Madame le Maire indique que la commune aura à sa charge la viabilité du terrain qui sera cédé pour l'euro symbolique

- Monsieur GERMANEAU « ne comprend pas qu'HABITAT DE LA VIENNE » récupère de la prime au logement pour des terrains cédés à 1 € »

Madame le Maire ajoute que notre commune n'entre pas dans le dispositif « Petite ville de demain » et que si cela avait été le cas il y aurait eu davantage de subvention.

Le débat étant clos, madame le maire soumet le projet de construction de 6 logements seniors par HABITAT DE LA VIENNE selon le plan de financement joint en annexe de la délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède à un vote à main levée pour l'approbation du plan de financement d'habitat de la Vienne pour l'opération habitat senior :

- Contre : 2 voix
- Abstention : 6 voix

## **CENTRE DE GESTION 86 : PRESTATION POUR ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG86) assure une assistance au recrutement dans le cadre de l'article L. 452-38 du Code Général de la Fonction Publique. Au-delà de l'appui à la gestion administrative du recrutement assurée dans le cadre de ses missions obligatoires, le CDG86 propose aux structures affiliées des accompagnements approfondis dans le cadre des recrutements sur emploi permanent.

Réalisés par un(e) chargé(e) de recrutement, spécifiquement formé(e) et habilité(e) à cet effet, ces accompagnements s'adaptent aux besoins exprimés par les employeurs territoriaux et permettent de sécuriser les recrutements au regard des obligations réglementaires.

Les demandes doivent être formulées par l'employeur ou son représentant légal *via* une fiche de sollicitation mise à disposition par le CDG86. Un premier rendez-vous est organisé entre le CDG86 et l'employeur afin de présenter les prestations du CDG86, de déterminer les besoins de la structure et de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation exposée. A la suite de cette rencontre, un devis est transmis ainsi qu'un calendrier d'intervention fixé conjointement entre la structure et le CDG86.

Le CDG86 a développé plusieurs niveaux d'accompagnements afin de couvrir l'ensemble des besoins. Le coût facturé est calculé en fonction des étapes réalisées dans le processus de recrutement, sur les bases forfaitaires fixées par délibération du Conseil d'Administration du CDG86 le 31 mars 2023. La grille tarifaire est annexée à la délibération et peut être amenée à évoluer par délibération du Conseil d'Administration du CDG86.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, aux accompagnements proposés par le Centre de Gestion de la Vienne,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages

### **DECIDE**

- de pouvoir recourir aux accompagnements proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne dans le cadre du recrutement des agents sur emploi permanent ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents à ces accompagnements.

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES – DÉSIGNATION D'UN ÉLU**

Madame le Maire expose au conseil qu'il convient de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales, nommées pour une durée de 3 ans.

La commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un membre du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal dont les fonctions ne sont pas incompatibles avec cette désignation.
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet du Département
- un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages désigne madame Nathalie BROUARD qui s'est portée volontaire pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

### **RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ONE PREMIUM**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2022-063 du 21 juillet 2022 concernant la prise en charge par la commune de l'abonnement à l'outil ONE PREMIUM utilisé au groupe scolaire et donne la parole à monsieur MESMIN conseiller délégué à l'éducation.

Le conseil avait décidé en 2022 de financer cet abonnement pour l'année scolaire et de revoir sa position selon l'avancement du dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE) au niveau du Conseil Départemental ; or à ce jour la collectivité est toujours en attente d'un retour et se trouve dans l'obligation de renouveler cet abonnement dont le coût pour une année scolaire est de 3 € HT par élève.

L'effectif prévisionnel est à ce jour de 210 élèves mais est susceptible de varier d'ici la rentrée scolaire du 4 septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages décide de renouveler l'abonnement à l'outil ONE PREMIUM pour 1 AN et autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

### **DÉSIGNATION D'UN ÉLU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire rappelle la délibération 2020-032 du 8 juin 2020 désignant les délégués dans divers organismes.

Madame Patricia BOILEAU élue déléguée titulaire « au collège des élus » du Comité National d'Action Sociale (CNAS) ayant démissionné de ses fonctions il convient de procéder à son remplacement.

Madame Elodie RANGER a fait savoir qu'elle se portait candidate à cette fonction.

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à main levée

Vu le code général de collectivités territoriales

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale

Madame Elodie RANGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée déléguée titulaire au collège des élus du C.N.A.S

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ***M. MESMIN Thomas***

Fait un point sur la prochaine rentrée scolaire et les moyens mis à disposition de l'école. A ce jour 4 agents sont affectés sur un emploi d'ATSEM – 1 ATSEM certifiée dans ce grade et 3 agents faisant fonction.

Au regard des 71 élèves attendus en école maternelle à la prochaine rentrée il est proposé de réduire la dotation à 3 ATSEM. Toute l'équipe du personnel ATSEM a été reçue en mairie et informée. M. MESMIN l'a également évoqué lors de la réunion bilan avec la direction périscolaire.

Une réunion a eu lieu avec la directrice du groupe scolaire afin de l'informer de la situation ; elle a également été informée qu'il n'y avait pas de suppression d'emploi mais une réaffectation des moyens. Dans le respect des taux d'encadrement la dotation est très confortable pour les enseignants ; il est à noter que le seuil bas est de 28 élèves pour une classe, ce qui n'est pas le cas dans nos classes.

L'effectif annoncé pour la rentrée scolaire est en baisse et a eu pour effet la suppression de la 11<sup>ème</sup> classe ; si la commune reste dans la même dynamique démographique l'an prochain nous pourrions passer en dessous du seuil des 200 élèves...

Madame le Maire rappelle que la construction du groupe scolaire était basée sur 10 classes et cette 11<sup>ème</sup> classe était à l'origine un local construit en complément... le directeur périscolaire avait demandé son attribution plutôt que d'utiliser le hall pour l'accueil périscolaire. Le hall pourrait alors être réinvesti par la directrice pour les besoins scolaires ...

M. BOULET attire l'attention des élus s'il y avait besoin de récupérer cette salle si les effectifs étaient en augmentation.

M. MESMIN confirme qu'il n'y aurait pas de souci, que ce local serait réaffecté.

#### ***Mme DOARE Gwénola***

- A été invitée par ODEYS sur un chantier et ont échangés sur l'avancement du pôle commercial, cette société aimerait voir le stock de pierres en vue d'une communication et citer la commune en exemple dans la réutilisation des matériaux. S'il y a vente de pièces elle pourrait nous en faire la publicité.
- Rappelle la communication du SIMER pour la vente de matériaux recyclés

***M. RABIS Mikaël***

- La distribution alimentaire du 21 juin s'est avérée compliquée car il manquait des bénévoles et il y a eu beaucoup de vrac à préparer avant la distribution. La prochaine aura lieu le 19 juillet ; lance un appel aux bénévoles. Il annonce que c'est la dernière fois qu'il y a autant de bénéficiaires, des communes en moins à partir de septembre.

***M. PAPUCHON Philippe***

- Aménagement de la voirie rue de l'égalité : a reçu une proposition financière très élevée du bureau d'étude. La Commune n'a pas besoin de ce niveau de qualité. Une prestation de carottage a été demandée. Il s'est renseigné auprès du gérant du Proxi il n'y aura qu'un seul camion par semaine et en fin de tournée donc moins chargé.

- Réfection du réseau d'eau potable par Eaux de Vienne. Il va falloir réunir tous les gestionnaires de réseau pour coordonner tous les travaux nécessaires.

***Mme BROUARD Nathalie***

A vu sur la convocation du conseil communautaire qu'il y avait à l'ordre du jour l'Appel à Projet de la maison de santé de VALDIVIENNE. Elle tient à alerter sur le problème déjà rencontré de la porte d'entrée que l'on tire sur l'extérieur ; cela pose des difficultés pour l'accès des personnes en fauteuil roulant...

Mme le Maire a pris note et posera la question mais elle pense que l'Agence Régionale de Santé aurait vu la problématique. Tout est prévu pour les Personnes à Mobilité Réduite.

***M. GAUD Renaud***

- Circulation du plan de réaménagement des voiries : il faut s'interroger sur l'opportunité d'autosurveiller le carrefour.

- Enherbement des cimetières à faire fin août sur toutes les concessions à Salles-en-Toulon et à St Martin ainsi que l'entretien. Réactualisation du devis VERTYS à venir.

***M. BOULET Benoît***

- Fait un point sur les demandes d'interventions auprès des services qui posent un souci dans la préparation des plannings et engendrent trop de discussions informelles aux services techniques. Il a préparé une fiche de demande d'intervention qui va être mise en place et qui sera accessible sur site communale pour les associations.

- Rappel que le bardage au Clos Adler est à faire.

***Mme le Maire***

- Revient sur l'entretien des espaces communaux. Trop de tonte ; si l'on continue ainsi nous allons perdre notre 1<sup>ère</sup> fleur. Rappeler la gestion différenciée aux agents et leur désigner des zones à conserver.

- Rappelle la manifestation VALDIV'EXPO – forum des associations – qui aura lieu le dimanche 3 septembre ; un pot sera offert en fin de matinée.

- Agenda prévisionnel des prochains conseils municipaux les 11.09 ; 09/10 ; 13/11 et 11/12

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 11 septembre à 19 heures.

Madame le Maire lève la séance à 21h45

Le secrétaire de séance  
Mikaël RABIS

Le Maire  
Claudie BAUVAIS